

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2007

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Madame Marie-Hélène Aubry, Maire, Présidente, Monsieur Alain Holler, Madame Anne Roche, Messieurs Jean Montel, Hervé Charlin, Madame Béatrice Donger-Desvaux, Messieurs Roger Ohlmann, Guy Aumette, Mesdames Dominique Denis, Marie Lauriat, Adjointes - Mesdames Claudine Chicheportiche, Edith Rouchès, Monsieur Jean-Marie Sifre, Madame Jacqueline Bioulac, Conseillers municipaux délégués - Mesdames Simone Parvez, Odile Saint-Raymond, Rosalina Da Silva Pinto, Monsieur Jaime Manueco, Madame Béatrice Covas, Monsieur David Bourgoïn, Mesdames Marie-Claude Gargallo, Annie Gutnic, Messieurs Jean-François Dormont, Jean Darvenne.

Absents excusés représentés :

- Monsieur Jean Briand	pouvoir à Marie-Hélène Aubry
- Monsieur Paul Tremsal	pouvoir à Monsieur Jean Montel
- Monsieur Charles Zajde	pouvoir à Madame Dominique Denis
- Madame Jocelyne Atinault	pouvoir à Madame Béatrice Covas
- Monsieur Antoine Di Mascio	pouvoir à Monsieur Hervé Charlin
- Madame Marie-Françoise Parcollet	pouvoir à Madame Annie Gutnic
- Madame Agnès Foucher	pouvoir à Monsieur Jean Darvenne
- Monsieur Vincent Pilato	pouvoir à Monsieur Jean-François Dormont.

Absent :

- Monsieur Michel Thomas

Madame Béatrice Donger-Desvaux est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 FEVRIER 2007

Le procès-verbal de la séance du 5 février 2007 est approuvé à l'unanimité des présents.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- **Sous-régie** de recettes auprès du service jeunesse – nomination d'un sous-mandataire suppléant et de deux préposés
- **Régie de recettes** auprès du service jeunesse – nomination d'un régisseur titulaire et de deux mandataires suppléants
- **Régie de recettes** auprès du service jeunesse – nomination de cinq préposés
- **Signature** d'une convention relative à la transmission des données électorales par internet à l'INSEE
- **Signature** d'une convention relative à la transmission des données de l'état civil par internet à l'INSEE
- **Adoption** d'un accord-cadre relatif à la fourniture de matériels informatiques
- **Signature** d'un contrat de prestation de services d'accès à une plate-forme multi-utilisateurs de gestion de la dette
- **Adoption** d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération d'installation de signalétique fixe et dynamique en gare routière « Le Guichet »
- **Sortie** d'inventaire de véhicule
- **Convention** de formation passée avec le Centre d'information et de documentation jeunesse (C.I.D.J.)
- **Convention** de mise à disposition des installations sportives (Tennis – Boulevard de la Terrasse et 18 rue des Trois Fermes) à titre gratuit au profit de l'association « Tennis Club d'Orsay »
- **Adoption** d'un avenant au contrat de maintenance du matériel de désenfumage de la bibliothèque du Centre
- **Adoption** d'un avenant au contrat de maintenance de monte-plats, monte-livres, portes automatiques de la Commune d'Orsay
- **Convention** de formation passée avec le Centre de formation GERESO
- **Adoption** d'un avenant au contrat de coordination de sécurité et de protection de la santé dans le cadre des travaux de création d'une salle de danse et d'un foyer d'accueil salle Jacques Tati
- **Adoption** d'un avenant au contrat relatif à la maintenance des chaudières et chauffe-eau sur divers sites de la Commune
- **Adoption** d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une salle de danse et d'un foyer d'accueil du public dans la salle Jacques Tati
- **Don** de vêtements fait au Secours populaire par la Commune d'Orsay
- **Acception** d'un don fait par Monsieur Daniel MAYER à la Commune d'Orsay et validation de la liste des ouvrages intégrés au fonds de la bibliothèque municipale du Centre
- **Adoption** d'un marché relatif à la location et la maintenance d'un journal électronique d'information municipale
- **Contrat** avec la société HYGIENE OFFICE pour la désinsectisation de la piscine municipale d'Orsay
- **Adoption** d'un avenant au marché relatif à la fourniture de fruits et légumes frais pour le service Petite Enfance – Lot n°5
- **Convention** d'assistance technique avec une diététicienne



2007– 35 - FINANCES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2007

Le Conseil municipal par 26 voix pour, 6 voix contre (Mesdames Parcollet , Foucher, Gutnic, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne)

- **Fixe** à compter de l'année 2007, les taux des trois taxes locales conformément au tableau ci-joint.

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases Prévisionnelles 2007	2006/2007 Variation des Bases en %	Taux appliqués par décision du conseil municipal	2006/2007 Variation des taux	Produit voté par le conseil municipal 2007	2006/2007 Variation du produit en %
Taxe d'habitation	32 581 474€	2,8%	15,20%	0,0	4 952 384€	2,8%
TFPB	23 271 070€	2,8%	21,64%	0,0	5 035 860€	2,8%
TFPNB	71 835€	0	79,15%	0,0	56 857€	0
TOTAL	55 924 344€				10 045 101€	

2007– 36 - FINANCES - QUITUS - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EQUIPEMENT DE LA VALLEE DE L'YVETTE ET DE LA BIEVRE

Le Conseil municipal par 26 voix pour, 6 voix contre (Mesdames Parcollet , Foucher, Gutnic, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne)

- **Décide** de donner quitus au Syndicat intercommunal pour l'équipement de la vallée de l'Yvette et de la Bièvre (SIEVYB) pour les conventions de mandat de 1997 à 2000.

Délibération	Convention de mandat	Etat comptable final Total des dépenses réalisées
20 janvier 1997	28 février 1997	843 713.38€
20 octobre 1997	23 octobre 1997	
2 mars et 27 avril 1998	29 mai 1998	948 857.14€
16 novembre 1998	9 mars 1999	2 439 293.04€
24 janvier 2000 et du 25 septembre 2000	convention de mandat du 27 avril 2000 et avenant du 2 février 2001	717 258.55€

- **Demande** aux services de l'Etat de bien vouloir procéder au versement du FCTVA.

2007– 37 - FINANCES - TRAVAUX DE RENOVATION SALLE JACQUES TATI - CHARGE D'ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE – ETALEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **Approuve** l'option pour l'étalement de cette charge à hauteur de 27 000€ sur 5 ans.

2007– 38 - FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - EXERCICE 2007

Le Conseil municipal par 26 voix pour, 6 voix contre (Mesdames Parcollet , Foucher, Gutnic, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne)

- **Approuve** la reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2006 :
 Section fonctionnement : 3 462 236,13 €
 Section investissement : - 3 392 021,85 €

- **Approuve** l'affectation provisoire pour un montant de 2 411 616,94 € du résultat excédentaire de la section fonctionnement 2006 en section investissement.
- **Approuve** la reprise anticipée des reports de crédits 2006 :
Recettes d'investissement : 2 422 375,88 €
Dépenses d'investissement : 1 441 970,97 €
- **Approuve** la section d'investissement du budget primitif 2007 par chapitres, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** la section de fonctionnement du budget primitif 2007 par chapitres, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** globalement le budget primitif de la Commune de l'exercice 2007.

- Section de fonctionnement

	Dépenses de fonctionnement	Budget Primitif 2007
011	Charges à caractère général	5 565 208,66 €
012	Charges de personnel	12 819 023,00 €
014	Atténuation de produits	179 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 637 566,00 €
	Sous total des dépenses de gestion	20 200 797,66 €
66	Charges financières	1 334 580,75 €
67	Charges exceptionnelles	66 150,00 €
	Sous total des dépenses réelles	21 601 528,41 €
023	Virement à la section investissement	2 182 605,78 €
042	Opérations d'ordre transferts entres sections	615 545,00 €
	Sous total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 798 150,78 €
	Total dépenses de fonctionnement	24 399 679,19 €
	Recettes de fonctionnement	Budget Primitif 2007
013	Atténuation de charges	212 000,00 €
70	Produits de gestion courante	2 460 050,00 €
73	Impôts et taxes	15 878 100,00 €
74	Dotations subventions et participations	3 862 075,00 €
75	Autres produits de gestion courante	345 835,00 €
79	Transferts de charges	
	Sous total des recettes de gestion	22 758 060,00 €
76	Prosuits financiers	143 000,00 €
77	Produits exceptionnels	251 000,00 €
	Sous total des recettes réelles	23 152 060,00 €
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	197 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 050 619,19 €
	Sous total opérations d'ordre	1 247 619,19 €
	Total recettes de fonctionnement	24 399 679,19 €

- Section d'investissement

	Dépenses d'investissement	Propositions budgétaires 2007	Restes à réaliser 2006	Total Budget Primitif 2007
20	Immobilisations incorporelles	61 050,00 €	31 745,22 €	92 795,22 €
21	Immobilisations corporelles	6 117 853,00 €	261 108,46 €	6 378 961,46 €
23	Immobilisations en cours	3 025 230,00 €	1 149 117,29 €	4 174 347,29 €
	Sous total dépenses déquiperment	9 204 133,00 €	1 441 970,97 €	10 646 103,97 €
10	Dotations et fonds de réserve	2 500,00 €		2 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 749 600,00 €		1 749 600,00 €
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	197 000,00 €		197 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	293 908,00 €		293 908,00 €
	Sous total dépenses d'investissement	11 447 141,00 €	1 441 970,97 €	12 889 111,97 €
001	Résultat d'investissement reporté	3 392 021,85 €		3 392 021,85 €
	Total dépenses d'investissement	14 839 162,85 €	1 441 970,97 €	16 281 133,82 €
	Recettes d'investissement	Propositions budgétaires 2007	Restes à réaliser 2006	Total Budget Primitif 2007
10	Dotations fonds divers et réserves	907 415,00 €		907 415,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 411 616,94 €		2 411 616,94 €
13	Subventions d'investissement recues	2 927 632,00 €	1 422 375,88 €	4 350 007,88 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 470 035,22 €	1 000 000,00 €	5 470 035,22 €
024	Produit de cession	50 000,00 €		50 000,00 €
	Sous total des recettes réelles	10 766 699,16 €	2 422 375,88 €	13 189 075,04 €
021	Virement de la section fonctionnement	2 182 605,78 €		2 182 605,78 €
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	615 545,00 €		615 545,00 €
041	Opérations patrimoniales	293 908,00 €		293 908,00 €
	Total recettes d'investissement	13 858 757,94 €	2 422 375,88 €	16 281 133,82 €

2007-39 - FINANCES - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2007

Le Conseil municipal par 26 voix pour, 6 voix contre (Mesdames Parcollet , Foucher, Gutnic, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne)

- **Vote** les subventions communales allouées aux associations et organismes par secteur :

- . Secteur scolaire
- . Secteur jeunesse – relations extérieures
- . Secteur sports
- . Secteur culturel
- . Secteur social

Le Conseil municipal par 31 voix pour, 1 élu ne participant pas au vote (Mme Saint-Raymond)

- **Vote** les subventions communales allouées à l'Office du Tourisme pour un montant de 19 700 €.

Le Conseil municipal par 31 voix pour, 1 élu ne participant pas au vote (M. Tremsal)

- **Vote** la subvention communale allouée au Club Athlétique d'Orsay Rugby Club pour un montant de 27 000 €.

Le Conseil municipal par 26 voix pour, 6 voix contre (Mesdames Parcollet , Foucher, Gutnic, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne)

- **Dit** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2007 de la commune aux comptes :
 - 6574 pour les associations (y compris pour l'Office du Tourisme et le Club Athlétique d'Orsay Rugby Club) pour un montant de 781 795 € qui se décompose ainsi :

Subventions affectées aux associations	636 795 €
Subventions non encore affectées	28 700 €
Subvention MJC d'Orsay dans le cadre de la DSP cinéma	<u>116 300 €</u>
Total des subventions au compte 6574 :	781 795 €

- 657362 pour le CCAS, pour un montant de 485 000 €.

2007-40 - FINANCES - CONVENTION DE SUBVENTION – CLUB ATHLETIQUE ORSAY RUGBY CLUB

Le Conseil municipal par 31 voix pour, 1 élu ne participant pas au vote (M. Tremsal)

- **Approuve** la convention de subvention entre la Commune et le Club Athlétique Orsay Rugby Club pour un montant de 27 000 €.
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention.
- **Dit** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2007 de la Commune sur le compte 6574.

2007-41- FINANCES - SUBVENTION VERSEE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES SALLES DE CINEMA JACQUES TATI

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **Accepte** le versement d'une subvention pour les contraintes particulières de fonctionnement imposées à la MJC par la Commune d'Orsay, pour un montant de 116 300 €.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2007 de la Commune sur le compte 6574.

2007-42 - FINANCES - VOTE DES IMPOSITIONS A COMPRENDRE DANS LES ROLES GENERAUX DE L'EXERCICE 2007

Le Conseil municipal par 26 voix pour, 6 voix contre (Mesdames Parcollet , Foucher, Gutnic, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne)

- **Approuve** le montant des impôts à lever correspondant aux cotisations de la Commune aux différents syndicats intercommunaux comme suit :

Budget de la commune	Montant des impôts à prélever au titre des frais d'investissement	Contributions budgétaires 2007	Montants des impôts à prélever sur les taxes ménages
Syndicat intercommunal pour la création et la gestion d'un cimetière aux Ulis (SICOMU)	16 642€	- 9 540€	7 102€
Syndicat intercommunal pour l'équipement des vallées de l'Yvette et de la Bièvre (SIEVYB)	881 785,67 €		881 785,67 €
Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'yvette (SIAHVY)	142 593,95€		142 593,95€
	1 041 021,62€	- 9 540€	1 031 481,62 €

2007-43 - FINANCES - AJUSTEMENT DE L'ETAT DES IMMOBILISATIONS : FRAIS D'ETUDES

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **Constate** que **293 897,05 €** du compte 2031 (frais d'études) doivent faire l'objet d'une réimputation vers les comptes suivants :
 - 2111 : Terrains nus : + 538,30 €
 - 2313 : Constructions : + 103 496,99 €
 - 2315 : Installations, matériels et outillages techniques : + 189 861,76 €
- **Constate** que les sorties d'actif concernant le compte 2031 (frais d'études) s'élèvent à **251 013,91 €**
- **Constate** par conséquent l'ajustement du compte 28031 (amortissement des frais d'études) pour le même montant soit **251 013,91 €**
- **Constate** enfin que l'état des frais d'études figurant à l'actif communal au 31 décembre 2005, au compte 2031 (frais d'études) se monte à **806 565,11 €**
- **Approuve** une dotation exceptionnelle aux amortissements (mandat au compte 6811, titre au compte 28031) de **10 724,03 €** en 2007 afin de faire coïncider le montant des amortissements comptabilisés au compte 28031 avec l'état de l'actif au compte 2031.
- **Autorise** le Comptable à procéder aux écritures de régularisation.

2007-44 - FINANCES - BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2007

Le Conseil municipal par 26 voix pour, 6 abstentions (Mesdames Parcollet , Foucher, Gutnic, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne)

- **Approuve** la reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2006
Section d'exploitation : 1 152 439,17 €
Section d'investissement : - 1 001 407,08 €
- **Approuve** l'affectation provisoire pour un montant de 773 292,30 € du résultat excédentaire de la section d'exploitation 2006 en section investissement.
- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2006 - Recettes d'investissement : 228 114,78 €.
- **Approuve** la section d'investissement du budget primitif assainissement 2007 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** la section d'exploitation du budget primitif assainissement 2007 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** globalement le budget primitif assainissement pour l'exercice 2007 tel qu'il lui est présenté ci-après.

Section d'exploitation

Dépenses d'exploitation	Propositions BP 2007 € HT
011 charges à caractère général	282 260,00
65 Autres charges de gestion courante	7 000,00
66 Charges financières	119 050,00
67 charges exceptionnelles	287 000,00
68 Dotations aux amortissements	265 129,91
Sous Total	960 439,91
023 préel sur section fonction.	338 406,96
Total section	1 298 846,87

Recettes d'exploitation	Propositions BP 2007 € HT
70 ventes de produits prest.	840 000,00
77 produits exceptionnels	57 000,00
66 Produits financiers	22 700,00
Sous Total	919 700,00
002 résultat de fonction..reporté	379 146,87
Total section	1 298 846,87

Section d'investissement

Recettes d'investissement	Restes à réaliser 2006 € TTC	Total budget 2007 € HT
10 Dotations, fonds divers et réserves		983 292,30
13 Subventions	228 114,78	228 114,78
16 Emprunts et dettes assimilées		351 553,13
28 dotations aux amortissements		265 129,91
Sous Total		1 828 090,12
c/021 autofinancement		338 406,96
Total section		2 166 497,08

Dépenses d'investissement	Restes à réaliser 2006 € TTC	Total budget 2007 € HT
23 Immobilisations en cours		943 870,00
13 Subventions d'investissement		57 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées		164 220,00
Sous Total		1 165 090,00
001 Résultat d'inv. Reporté		1 001 407,08
Total section		2 166 497,08

2007-45 - FINANCES - DROITS DE PLACE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **Fixe** les droits de place des marchés d'approvisionnement de la Commune à compter du 1^{er} mai 2007 conformément au tableau suivant :

TARIFS DES DROITS DE PLACE SUR LES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

	Tarifs Marché du Centre en 2006	Tarifs Marché du Centre à compter du 1 ^{er} mai 2007	Tarifs Marché Bio en 2006	Tarifs Marché Bio à compter du 1 ^{er} mai 2007	Tarifs Marché Mondétour en 2006	Tarifs Marché Mondétour à compter du 1 ^{er} mai 2007
Droits de place sur allée principale, transversale ou de passage, et pour une profondeur maximale de 2,20 m						
-Places couvertes le mètre linéaire de façade	2,81 €	2,92 €	2,57 €	2,57 €	2,50 €	2,50 €
-Places découvertes le mètre linéaire de façade	1,91 €	1,99 €	1,75 €	1,75 €	1,70 €	1,70 €
-Commerçants non abonnés Supplément, par mètre linéaire de façade	0,58 €	0,61 €	0,52 €	0,52 €	0,50 €	0,50 €
Redevance						
-Redevance d'animation et de publicité Par commerçant et par séance	1,21 €	1,21 €	1,10 €	1,10 €	1,07 €	1,07 €
Minimum de règlement par chèque Pour les commerçants ayant plus d'un an d'ancienneté	111,50 €	111,50 €	111,50 €	111,50 €	111,50 €	111,50 €

- **Fixe** la redevance globale forfaitaire d'occupation des marchés d'approvisionnement à 44 860,37 € .
- **Accepte** le principe d'une correction à opérer dans le versement de la redevance des marchés d'approvisionnement afin de tenir compte du gel tarifaire des marchés « Bio » et de Mondétour.

2007-46 - FINANCES - ADHESION A L'ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

Le Conseil municipal par 26 voix pour, 6 abstentions (Mesdames Parcollet , Foucher, Gutnic, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne)

- **Autorise** l'adhésion de la Commune d'Orsay à l'association des Villes Universitaires de France et le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 80 €.
- **Dit** que la dépense correspondante est inscrite au budget primitif de la Commune, compte 628 100.

2007-47 - PERSONNEL COMMUNAL - LOGEMENTS DE FONCTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **Fixe** ainsi qu'il suit la liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement de fonction compte-tenu des astreintes imposées par le service, en y ajoutant celui de gardien des terrains de tennis couverts de Mondétour dont le domicile est situé 67 route de Monthléry, à compter du 31 mars 2007.

EMPLOIS	MISSIONS	NATURE
Directeur général des services	Intérêt certain pour la bonne marche du service en raison des missions particulières qui lui sont confiées et des responsabilités qui lui incombent	Utilité de Service
Gardien de la Maison des Associations Gardien de l'Hôtel de Ville	Intérêt certain pour la bonne marche du service en raison des missions particulières qui leurs sont confiées et des responsabilités qui leurs incombent	Utilité de Service
Gardien des bâtiments publics suivants : - Groupe Scolaire du Guichet - Groupe Scolaire de Mondétour - Gymnase Blondin (Centre) - Gymnase Marie Thérèse Eyquem (Guichet) - Tennis couverts de Mondétour - Centre Technique Municipal - Stade Municipal - La Grande Bouvêche	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité • Entretien • Activités relationnelles et administratives <p>Chacun de ces domaines ne peut être exercé de jour comme de nuit que par la présence sur les lieux du titulaire de l'emploi</p>	Nécessité Absolue de Service
Responsable du service des astreintes	Disponibilité constante notamment le week-end et en soirée	Nécessité Absolue de Service
Adjoint au responsable du service des astreintes	Disponibilité constante notamment le week-end et en soirée	Nécessité Absolue de Service

- **Dit** que les logements attribués pour nécessité absolue de service seront attribués gratuitement.
- **Dit** que l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service comporte également la gratuité de la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage.
- **Autorise** le Maire à prendre les décisions individuelles correspondantes et à signer les contrats de concessions.

2007-48 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal par 26 voix pour, 6 abstentions (Mesdames Parcollet , Foucher, Gutnic, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne)

- **Approuve** la mise à jour des tableaux des effectifs des agents titulaires, suivant le récapitulatif ci-joint, qui tient compte des modifications liées à :
 - 1 nomination stagiaire
 - 1 modification de temps de travail
 - 9 recrutements sur postes budgétés
- **Dit** que les dépenses correspondant à ces modifications figurent au budget principal.

**PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU DES EFFECTIFS
MODIFICATIONS DES POSTES BUDGETES**

CADRE D'EMPLOI ANTERIEUR	NOUVEAU CADRE D'EMPLOI	SERVICES CONCERNES
<u>Nomination stagiaire</u> 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe non titulaire. Poste pourvu à 50 %	1 adjoint technique 2 ^{ème} classe stagiaire à 50 %.	Culturel
<u>Modification de temps de travail</u> Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe titulaire à temps non complet (50 %)	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe titulaire à temps complet	Culturel
<u>Recrutements sur postes budgétés</u> 1 auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe non titulaire. Poste pourvu 1 agent social 2 ^{ème} classe titulaire. Poste non pourvu 5 adjoints techniques 2 ^{ème} classe titulaires. Postes non pourvus 2 adjoints administratifs 2 ^{ème} classe titulaires. Postes non pourvus	1 auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe titulaire (mutation) 1 agent social 2 ^{ème} classe non titulaire. Poste pourvu 5 adjoints techniques 2 ^{ème} classe non titulaires (dont 1 ASVP). Postes pourvus 2 adjoints administratifs 2 ^{ème} classe non titulaires. Postes pourvus.	Petite enfance Petite enfance Police municipale Scolaire Orsay Info + Techniques

Total des postes dans les 2 tableaux des effectifs :

272 postes d'agents titulaires et 133 postes de non titulaires soit un total de 405 postes permanents à la Commune d'Orsay. (Pour mémoire : le CCAS totalise 19 postes titulaires).

2007-49 - PERSONNEL COMMUNAL – REGIME INDEMNITAIRE – INDEMNITE SPECIALE MENSUELLE DE FONCTION DES AGENTS ET DES CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Le Conseil municipal par 26 voix pour, 6 voix contre (Mesdames Parcollet , Foucher, Gutnic, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne)

- **Adopte** le principe du versement d'une indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents et des chefs de service de police municipale.
- **Précise** que la prime d'encadrement sera attribuée aux agents titulaires et stagiaires relevant des grades ou cadres d'emplois suivants :
 - ✓ Chef de service de police de classe exceptionnelle, supérieure du 2^{ème} au 8^{ème} échelon et de classe normale supérieure au 7^{ème} échelon,
 - ✓ Chef de service de police de classe supérieure du 1^{er} échelon et de classe normale du 1^{er} au 7^{ème} échelon,
 - ✓ Grades du cadre d'emplois des agents de police municipale.
- **Fixe** le montant de celle-ci tel qu'il suit :

- ✓ Chef de service de police de classe exceptionnelle, supérieure du 2^{ème} au 8^{ème} échelon et de classe normale supérieure au 7^{ème} échelon : indemnité égale au maximum à 26% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors supplément familial et indemnité de résidence).
 - ✓ Chef de service de police de classe supérieure du 1^{er} échelon et de classe normale du 1^{er} au 7^{ème} échelon : indemnité égale au maximum à 20% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors supplément familial et indemnité de résidence).
 - ✓ Grades du cadre d'emplois des agents de police municipale : indemnité égale au maximum à 18% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors supplément familial et indemnité de résidence).
- **Précise** que son versement n'est en rien obligatoire. Il résulte d'un comportement méritant de l'agent.
 - **Dit** que cette indemnité pourra être supprimée en cas de défaillance constatée de l'agent.

2007-50 - SERVICES TECHNIQUES - AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA BIEVRE (SAGE)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **Approuve** le projet de périmètre du SAGE de la Bièvre tel que proposé par le Comité Syndical du Syndicat Mixte du bassin versant de la Bièvre dans sa délibération du 11 janvier 2006.

URBANISME - DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE PARCELLE CADASTREE AV 794 SISE PLACE GUAYDIER AU PROFIT D'UN RIVERAIN

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2007-51 - URBANISME - CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE AM N°74

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **Approuve** la création d'une servitude au profit de la Ville, sur le terrain de Mme L'HUILLIER situé à Orsay, 38 rue du Val d'Orsay sur la parcelle AM 74, pour le passage d'une canalisation municipale d'écoulement des eaux pluviales provenant pour partie de la rue du Val d'Orsay vers la canalisation publique du stade municipal.
- **Autorise** le Maire ou son représentant légal à signer tous les actes afférents à la création de cette servitude.
- **Précise** que cette servitude sera créée à charge pour la Ville d'assurer un entretien normal de la canalisation et d'adapter le tracé de cette canalisation au cas où le propriétaire du terrain déciderait de construire de limite en limite sur cette parcelle, en copropriété avec les règles d'urbanisme applicables.

2007-52 - URBANISME - CONSTAT DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE EMPRISE COMMUNALE DE 21 M² SUR LA PARCELLE AH N°390 SISE RUE DU GUICHET

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **Constate** que sur la parcelle communale cadastrée AH n°390, d'une superficie de 1 457 m², une emprise de 21 m² n'est pas affectée à un service public ou à l'usage du public.
- **Approuve** le déclassement du domaine public communal de cette emprise, telle que délimitée au plan cadastral ci-annexé.
- **Précise** que la cession de cette emprise à la RATP au prix de 3 150 €, est confirmée.
- **Autorise** le Maire à signer tous les actes relatifs à cette cession pour le compte de la Commune.
- **Précise** que la recette afférente à cette cession est inscrite au budget de la Commune pour 2007.

2007-53 - SCOLAIRE - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN INTERVENANT MUSICAL EN MILIEU SCOLAIRE A ORSAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **Approuve** la convention avec la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay pour la mise à disposition d'un intervenant musical en milieu scolaire.
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention.
- **Dit** que la convention est établie pour une durée de douze mois, du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007.
- **Dit** que la dépense correspondante est inscrite au budget de la commune, fonction 311 nature 6554.

2007-54 - CULTURE - TARIFICATION DES SALLES MISES A LA DISPOSITION DE LA CAPS DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE L'ENMD

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **Adopte** la tarification de 71 € du m² applicable en fonction du taux d'occupation des salles.
- **Dit** que ce tarif sera réévalué chaque année en fonction de l'augmentation du coût des charges (assurance, fluides, entretien des locaux par un personnel communal).
- **Dit** que les frais d'investissement seront directement refacturés en fonction de leurs coûts.
- **Dit** que la facturation sera effectuée en juin et en décembre de chaque année.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents afférents à la mise à disposition de ces locaux.
- **Dit** que ces tarifs sont applicables à compter de l'année scolaire 2006/2007.

- Au sein de la Grande Bouvèche
 - la salle Meyer
 - la salle du Grand Salon
 - la salle de Conférence
- Au sein de la Maison des Associations
 - la salle d'orgue
- Autres salles
 - la salle 101 de l'école élémentaire du Centre
 - la salle des claquettes rue Serpente
 - la salle des Arts rue Serpente
 - la salle de danse du CTM à Mondétour

2007-55 - JEUNESSE - REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL JEUNES

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **Approuve** le règlement intérieur de l'accueil jeunes.
- **Autorise** le Maire à le signer.

2007-56 - JEUNESSE - FONCTIONNEMENT ACCUEIL JEUNES

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **Approuve** le projet pédagogique et le Projet Loisirs Jeunes.

2007-57 - JEUNESSE - OPERATION SAC ADOS – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **Approuve** le projet « Sac Ados ».
- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne pour l'opération « Sac Ados », et à signer tout acte afférent à cette demande.
- **Décide** que le service jeunesse accompagnera les jeunes orcéens de 18 à 20 ans dans l'élaboration des projets pour les départs de l'été 2007.

2007-58 - SPORTS - SEMAINE DE LA FAMILLE : DEUXIEME EDITION DE LA COURSE « L'ORCEENNE » - PARTICIPATION FINANCIERE DES COUREURS

Le Conseil municipal par 29 voix pour, 2 abstentions (Messieurs Pilato et Dormont)

- **Décide** de créer une tarification pour la participation financière des coureurs à la course des familles qui aura lieu le 3 juin 2007, tel qu'il suit :
 - ✓ adultes nés en 1991 et avant : 3 € par personne
 - ✓ enfants nés de 1992 à 1996 : 1 € par personne
 - ✓ enfants nés en 1997 et après : gratuit
- **Précise** que les recettes seront inscrites au budget de la Commune, compte 70631.

2007-59 - SPORTS - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY (CAPS), DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE, DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET DE DIVERS PARTENAIRES ECONOMIQUES POUR L'ORGANISATION DU DEUXIEME DUATHLON A ORSAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **Autorise** le Maire à solliciter des subventions auprès de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS), du Conseil Général de l'Essonne, de la Région Ile-de-France et de divers partenaires économiques (entreprises, banques...).
- **Autorise** le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.
- **Dit** que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

La séance est levée à 22 heures 10

Orsay, le

Le Maire
Marie-Hélène AUBRY